

Mme Saliceti Elodie
58 B avenue de la timone
13010 Marseille
tel: 07 83 05 23 03

Dr Elsa ESKENAZI SOLAL
78 Boulevard Mireille Lauze
13010 Marseille

Marseille, le 29 Novembre 2022

Objet: Signalement d'une erreur médicale, LRAR.

Docteur,

Suite à une maladie parodontale diagnostiquée par vous, j'ai été opérée à la dent n° 26, le 07 juin 2022.

Cette opération a consisté à nettoyer la gencive et faire une greffe osseuse. Suite à cette opération, j'ai fait un rejet de la greffe, suivi d'une infection qui s'est étendue jusqu'aux sinus.

Après avoir rencontré deux spécialistes et au vu de mon dossier médical, il s'avère que je n'aurais jamais dû recevoir de greffe sur cette dent déjà infectée, malade.

Je subis encore aujourd'hui des traitements et interventions afin de guérir cette infection, qui s'est déplacée dans les sinus.

J'attire votre attention sur le fait que l'article 33 du Code de déontologie précise que le médecin doit toujours élaborer son diagnostic avec le plus grand soin, en y consacrant le temps nécessaire, en s'aidant dans toute la mesure du possible des méthodes scientifiques les mieux adaptées et, s'il y a lieu, de concours appropriés.

J'entends faire valoir mes droits à indemnisation devant les tribunaux compétents et la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux.

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire, ainsi que pour un éventuel règlement à l'amiable.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Docteur, mes salutations distinguées.

